



Accueil / Actualités / Brocantes, braderies, vide-greniers interdits en Seine-et-Marne jusqu'au 30 avril 2021

BROCANTES, BRADERIES, VIDE-GRENIERS INTERDITS EN SEINE-ET-MARNE JUSQU'AU 30 AVRIL 2021

Par arrêté préfectoral (n°2021/PJI/26), les manifestations tels que les brocantes, braderies, vide-greniers et autres évènements de même nature sont interdits en Seine-et-Marne (intérieur ou extérieur) jusqu'au 30 avril 2021 inclus.

Retrouvez l'arrêté à l'adresse suivante : <https://bit.ly/3gb0uSy>

INFORMATION
Brocantes, braderies,
vide-greniers,
interdits en Seine-et-Marne
Jusqu'au 30 avril 2021 inclus

vide grenier

PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité @Prefet77

MAIRIE DE CHAMIGNY

33 rue Roubineau
77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

Nous contacter

Copyright 2021 Mairie de Chamigny

